

# **GEOPAL – Réunion du collège « Collectivités Territoriales » 4 mai 2015 à 14h15 Conseil Régional des Pays de la Loire Salle Sanguèze Compte-rendu**

**Présents :** *Liste en annexe.*

**Diffusion :** *Participants de tous les collèges + Équipe projet GEOPAL.*

**Objectifs de la réunion :** *Pour faire suite au Comité Technique de GEOPAL qui s'est tenu le 31 mars dernier à l'Hôtel de Région, et comme annoncé en séance, il est proposé des réunions de travail par collège pour réfléchir à une déclinaison stratégique de GEOPAL v2 dans le cadre du CPER 2015-2020. La nouvelle convention d'application qui ressortira de nos échanges devra décliner et préciser les objectifs du programme tels que mentionnés dans la SCORAN et les conditions de leur mise en œuvre tant du point de vue de la gouvernance que de l'organisation opérationnelle.*

## **ORDRE DU JOUR :**

- *Rappel des objectifs et du fonctionnement de GEOPAL pendant la période 2007-2013*
- *Rappel des objectifs de GEOPAL pour 2015-2020 tels qu'énoncés dans la SCORAN*
- *Réalités budgétaires 2015-2020*
- *Débat sur les priorités du programme régional du point de vue des collectivités*
- *Échanges sur la future gouvernance*

.....

Les rappels sont faits en séance à partir de la note préparatoire fournie dans l'invitation.

Il est rappelé en particulier, les trois objectifs qui se dégagent du comité technique du 31 mars 2015 :

- poursuivre l'acquisition de référentiels,
- continuer à partager et mutualiser les données métiers,
- faire vivre la communauté de pratiques.

## **FICHE 1 SUR LES OBJECTIFS**

### **Les référentiels :**

En préambule, il est rappelé que les droits des produits IGN acquis dans le cadre du programme GEOPAL arrivent à échéance cette année. La question est donc de savoir ce qu'il faut renouveler et selon quels termes.

Les collectivités demandent à avoir accès à quelques référentiels en priorité : le SCAN25 (licence d'utilisation à financer auprès de l'IGN) et une ou des orthophotographies sur tout le territoire.

Se pose plusieurs questions autour de l'orthophotographie : quelle périodicité, quelle précision, quelle licence d'usage.

Ce sont ces critères sur lesquels les acteurs publics peuvent jouer pour faire les investissements adaptés aux usages et d'éventuelles économies d'échelle.

Actuellement, la périodicité est de 3 ans avec une couverture régionale, la précision est de 20 cm pixel et l'acquisition est en open-data. L'investissement de GEOPAL a été de 320 K€ pour une mission.

Le CD de Loire-Atlantique a programmé une acquisition du même type sur son territoire en 2016. Pour 2019, des restrictions de budget pourrait remettre en cause cette acquisition périodique.

Il n'est pas prévu d'investissement de cet ordre dans les autres départements, les budgets SIG étant fortement contraints tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Par ailleurs, avec la nécessité de mettre en place sur certaines communes le référentiel à très grande échelle, la question se pose de disposer d'orthophotographies plus précises (10 cm voire 5 cm) pour les communes les moins urbanisées et soumises à la réforme anti-endommagement dès 2019.

L'orthophotographie serait également un atout pour la mise en place de la représentation parcellaire unique (RPCU).

Par contre, il ne semble pas nécessaire d'avoir des orthophotographies de précision pour améliorer la constitution de bases d'occupation du sol, au contraire même (d'après le CD de Loire-Atlantique). Il est tout de même précisé qu'il est plus aisé de travailler avec des images à 20 cm qu'avec celles (gratuites) à 50 cm.

Pour mobiliser des financeurs sur l'acquisition (notamment les CD et les grandes collectivités), il faut :

- démontrer l'utilité technique de l'orthophotographie pour la mise en œuvre de leurs compétences, notamment au regard des obligations du décret DT-DICT, les budgets dédiés à cette compétence étant conséquents.
- argumenter des aspects de mutualisation des investissements tant sur les services d'ingénierie qui se développent dans les CD pour les collectivités, que sur les bénéfices économiques à mutualiser entre les différents niveaux du territoire (État/région/départements/intercommunalités).

Un groupe de travail spécifique sur les référentiels est organisé le 11 juin 2015 pour aborder la problématique sur toutes les bases de référence : Orthophotographie, SCAN25, BDADRESSE, Litto3D, BD lieux publics, occupation des sols, ...

L'utilisation des données ouvertes de type openstreetmap sera également à l'ordre du jour.

Il est proposé de mettre en place un questionnaire afin d'évaluer les besoins et la réelle utilisation des données acquises par GEOPAL auprès des bénéficiaires.

### **Les données métiers :**

Les collectivités développent (presque) toutes l'ouverture des données, du fait des obligations réglementaires et des aspects de communication politique liés à l'open-data.

Une meilleure articulation entre les IDG et l'open-data est à trouver en région, ainsi qu'une rationalisation et une meilleure articulation entre les IDG locales. Des discussions sont en cours entre le CD de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole.

Côté déploiement SIG, une fracture est constatée entre les EPCI qui développent des compétences géomatiques internes et celles qui externalisent leur SIG. Le regroupement des intercommunalités et le développement de certains métiers comme les autorisations des droits des sols pourraient provoquer une tendance à l'internalisation.

Dans ce contexte, les besoins d'accompagnement et de sensibilisation sont forts notamment pour le CD du Maine-et-Loire qui par la voie du DSI souhaite faire évoluer les epci vers les outils libres. Certains usages peuvent faire bouger les organisations et les outils.

Comment continuer à partager les données métiers ? Plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- en continuant les actions d'harmonisation,
- en mettant en valeur les usages de l'information géographique auprès des techniciens et des élus,
- en mettant en exergue les obligations réglementaires sur les données métiers,
- en continuant le recensement des projets engagés dans le précédent programme sans pour autant engager des financements régionaux,
- en favorisant les projets nécessitant de la coproduction et du partage de données entre organismes avec des économies à réaliser,
- en favorisant la prise en compte des coûts des données dans les projets par les métiers.

**Que ce soient pour les référentiels et les données métiers, le soutien financier de GEOPAL est attendu pour continuer à fédérer les acteurs publics.**

### **Faire vivre la communauté de pratiques**

**L'action régionale GEOPAL est un levier pour l'action de mutualisation réalisée au niveau départemental.**

Le niveau régional est attendu sur :

- l'échange de pratiques entre territoires,
- la mise en place de méthodologie partagée,
- la veille technique et juridique,
- la sensibilisation des élus sur des sujets d'actualité.

Cela peut se faire à travers les journées annuelles à destination des techniciens en relation étroite avec les départements. Le CD de Loire-Atlantique compte organiser une séance d'information sur la mise en place du RPCU en Loire Atlantique à compter de septembre 2015. GéoVendée souhaite organiser une telle séance au cours du second semestre 2015.

Le public doit être varié, et les techniciens doivent être associés aux géomaticiens. Il est très important que des thématiciens s'approprient ces sujets de constitution de bases de données.

Pour les séances de sensibilisation des élus, la proximité avec les territoires est à privilégier. Les départements pourraient organiser des séances avec les associations des maires en présentant des sujets d'actualité (RTGE, RPCU, GPU ...). Ces séances seront basées sur les présentations locales pertinentes et innovantes sur des usages concrets.

GEOPAL serait associé pour intervenir sur les actions régionales. En cas d'organisation de manifestation, il faudra éviter de mélanger les cibles élus et techniciens, et plutôt que d'organiser un nouvel évènement, il est peut-être préférable de s'adosser à un évènement existant.

## **FICHE 2 SUR LA GOUVERNANCE**

L'exemple de GéoBretagne est expliqué en séance.

L'ouverture de la gouvernance ne se conçoit que s'il y a participation au financement. Cependant, certains partenaires envisagent difficilement une participation financière au programme GEOPAL vu les difficultés budgétaires internes, et l'ouverture de la gouvernance n'est pas une priorité. Mais l'acquisition mutualisée de référentiels n'est pas exclue.

Changer d'organisation induit cependant une complexité de fonctionnement pour lequel les moyens humains de GEOPAL sont inadaptés (gestion et suivi des conventions, des financements croisés et des subventions). Une crainte des participants est d'alourdir les frais de fonctionnement en s'appuyant sur une structure.

Le fonctionnement actuel de GEOPAL semble donc aujourd'hui satisfaire les participants par sa souplesse. Pour autant, les collectivités présentes souhaiteraient peser sur les orientations du programme, sans pour autant avoir les moyens (pour le moment) de le financer.

La question de l'implication des décideurs et des élus est posée mais reste complexe à appréhender. La CCRANT pourrait être le lieu d'expression politique de certains départements pour GEOPAL.

### RELEVÉ DE DÉCISION :

- Etablir un questionnaire sur les données référentielles pour connaître les besoins et les usages et en faire une synthèse lors de la réunion dédiée du 11 juin 2015.
- Prévoir un questionnaire annuel de recensement des besoins et des projets locaux (sans possibilité de subvention) pour anticiper au mieux l'accompagnement à mettre en œuvre la stratégie d'animation de GEOPAL.
- Prévoir un retour d'expériences sur les usages des données subventionnées par GEOPAL.
- Assurer une veille technique et juridique en lien avec les instances nationales.
- Clarifier les relations entre GEOPAL et les départements (avec ou sans plateformes géographiques).
- Proposer des manifestations délocalisées par département à monter en partenariat avec les territoires concernés.

### ANNEXE : LISTE DES PRESENTS

	NOM	PRENOM	STUCTURE
1	DESHOUX	Vincent	GEOPAL
2	MURIE	Eric	CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
3	CHAMARD-BOIS	Catherine	DREAL PAYS DE LA LOIRE
4	NICOLLE	Christophe	NANTES METROPOLE
5	CHUPIN	Olivier	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE
6	DELAUNAY	Gille	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE
7	GRELLIER	Aurélien	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
8	BRUGIONI	Ingrid	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
9	SEIGNEURET	Cédric	GEO VENDEE
10	JUTEAU	Mary	ANGERS LOIRE METROPOLE
11	CARREZ	Anne	SDIS DE LOIRE-ATLANTIQUE
12	SOYER	Aurélie	CdC du PAYS D'ANCENIS
13	GAUTREAU	Emilien	CdC PONCHATEAU St GILDAS